

**SOFINA S.A.**

Rue de l'Industrie, 31 – 1040 Bruxelles

**Communiqué**

En date du 26 juin 2013, SOFINA S.A. a reçu, dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 dite de transparence, la déclaration suivante notifiée par Union Financière Boël s.a., Henex s.a., Société de Participations Industrielles s.a. et Mobilière et Immobilière du Centre s.a., la première d'entre elles agissant en qualité de mandataire de ces sociétés.

Ces actionnaires, ainsi que Sofina s.a. elle-même, détiennent des actions de Sofina s.a. dans les proportions suivantes :

	<u>Notification précédente</u>	<u>Après le franchissement</u>	
Union Financière Boël s.a. :	6.563.796	6.638.796	19,10%
Henex s.a. :	5.637.433	5.732.839	16,50%
Société de Participations Industrielles s.a. :	5.332.710	5.407.710	15,56%
Mobilière et Immobilière du Centre s.a. :		656.648	1,89%
Sofina s.a. :		<u>984.806</u>	<u>2,83%</u>
TOTAL :		19.420.799	55,88%

La déclaration est motivée par la modification d'un accord d'action de concert et un franchissement de seuil passif, résultants de la formation d'un consortium entre Société de Participations Industrielles s.a., Union Financière Boël s.a. et Mobilière et Immobilière du Centre s.a., à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Suite à ce franchissement de seuil, les sociétés consortiales disposent d'un contrôle de droit sur Sofina (plus de 50% des titres conférant le droit de vote). Union Financière Boël s.a. et Société de Participations Industrielles s.a. avaient déjà franchi le seuil de 30% des titres conférant le droit de vote et l'avaient notifié conformément à la Loi OPA du 1<sup>er</sup> avril 2007.

La société Mobilière et Immobilière du Centre s.a. se joint à cette action de concert OPA sur Sofina à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013 ainsi qu'à l'action de concert relative à Sofina qui existe entre Union Financière Boël s.a., Société de Participations Industrielles s.a. et Henex s.a. et qui porte sur la possession, l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote (Loi du 2 mai 2007).

Les parties ayant introduit la déclaration ont stipulé qu'il n'y a de contrôle ni sur la Société de Participations Industrielles s.a., ni sur l'Union Financière Boël s.a., ni sur la société Mobilière et Immobilière du Centre s.a.

\* \* \*